



Compte

Rendu

du Conseil Communautaire

En date du JEUDI 28 AVRIL 2011

Compte rendu du Conseil Communautaire du Véron en date du 28 avril 2011

En présence de

MM. GUIONNET, CADUE, CHATEAU, BARRAUD, PITAULT, AMIRAUT, DESBLACHES, DELAGE, LESPAGNOL, GODOY, DALY, JAMET, MOUTARDIER, ROUX, SEVELIN, COLIN, COIQUIL, MIMES MEUNIER, ZANARDO, HAUTCOEUR, ROULET, HENRY.

En l'absence de

Mme DERNONCOURT avait donné pouvoir à Mr CHATEAU

Mr ALBERT avait donné pouvoir à Mr GODOY

Mr CHAUVELIN avait donné pouvoir à Mme ZANARDO

Mr GUERTIN avait donné pouvoir à Mr COIQUIL

Mr HERVOIL – Mr CHUIN

L'an deux mille onze, le jeudi vingt neuf avril à vingt heures, les délégués de la Communauté de Communes du Véron se sont réunis au siège de la Communauté de Communes, Salle Marcel Vignaud, sous la présidence de Monsieur GUIONNET, Président.

Madame HAUTCOEUR est élue secrétaire.

Monsieur GUIONNET rend compte au Conseil des décisions prises dans le cadre des pouvoirs délégués par le Conseil.

1 – Vote des taux

Monsieur GUIONNET expose au Conseil les modifications introduites en matière de fiscalité locale par la suppression de la taxe professionnelle et notamment le fait que la Communauté de Communes récupère la taxe d'habitation du Département et la taxe sur le foncier non bâti de la Région.

Les impôts « économiques » qui succèdent à la taxe professionnelle sont les cotisations sur la valeur ajoutée, la taxe sur les surfaces commerciales, l'impôt forfaitaire sur les réseaux (IFER) et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Le Conseil n'a un pouvoir de vote des taux que sur la cotisation foncière des entreprises.

Après cet exposé, le Conseil décide de voter les taux suivants pour 2011 :

Taxe d'habitation	8,61 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	2,05 %
Taxe sur le Foncier Bâti	0 %
Cotisation Foncière des Entreprises	22,49 %

2 - Décision Modificative n° 1 Budget Général 2011

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget. En effet, lors du vote du budget fin mars, l'état 1259 contenant les informations fiscales n'avait pas été reçu des services de l'Etat ; de même, alors que les simulations reçues du ministère des finances faisaient apparaître que la Communauté de Communes du Véron devait recevoir une participation du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources pour 2 295 000 euros et une Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle de 1 130 000 euros, il apparaît que la Communauté de Communes du Véron est au contraire contributrice au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources pour un montant de 2 998 000 euros.

Il ne s'ensuit pas un déséquilibre du budget car la Communauté de Communes du Véron ne contribue plus au Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle, celui-ci étant désormais alimenté par le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources, mais il est nécessaire de reprendre le budget ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement

RECETTES

7311	Taxe Habitation/Foncier Non Bâti	14 422 300 €
	Taxe Additionnelle Foncier Non Bâti	
	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	
	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	
	Taxe sur les Surfaces Commerciales (TAXCOM)	
	Cotisation Foncière des Entreprises	
7318	Autres impôts	- 17 165 000 €
748314	Dotation Unique des Compensations Spécifiques (Taxe Professionnelle)	91 800 €
74833	Compensation Taxe Professionnelle	- 89 740 €
74835	Allocation de Compensation Taxe Habitation	41 200 €
	TOTAL	- 2 699 440 €

DEPENSES

738118	Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)	- 6 130 000 €
739116	Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)	2 998 082 €
	Sous-total	3 131 918 €
022	Dépenses imprévues	+ 100 478 €
023	Virement Section Investissement	+ 332 000 €
	TOTAL	- 2 699 440 €

SUITE DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET GENERAL 2011

Section d'Investissement

RECETTES

021 Virement de la Section de Fonctionnement	332 000 €
TOTAL	332 000 €

DEPENSES

020 Dépenses imprévues	100 000 €
905 Salle Omnisports	32 000 €
910 Réhabilitation des logements Velors/Caillerie	100 000 €
902 Salles d'activités Huismes/Savigny en Véron	100 000 €
TOTAL	332 000 €

3 - Réhabilitation de logements

Après un exposé de Monsieur BARRAUD, Vice-Président, le Conseil approuve un programme de réhabilitation de cinq logements situés Cité du Velors (4) et Cité de la Caillerie (1).

Le coût est estimé à 382 540 euros HT.

Subvention ETAT (Palulos) : 1 500 euros

Subvention Région : 229 500 euros

4 - Conventions

Le Conseil approuve :

- une convention avec le Conseil Général concernant la mise en œuvre de la délégation des aides à la pierre ;

- une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre et Loire, présentée par Madame ZANARDO, Vice-Présidente, permettant le financement d'un dispositif d'aide aux vacances sociales.

5 – Questions diverses

■ Transport des gymnastes

Monsieur DALY, Vice-Président, évoque des difficultés concernant le ramassage des élèves qui vont à la salle de gymnastique de Beaumont en Véron dans le cadre des classes de sports adaptés : oublis, prise en charge sur le parking de la piscine à 200 mètres de la sortie du collège.

Monsieur CHATEAU, Vice-Président, lui répond qu'il y a effectivement eu un oubli et que le problème du transfert des jeunes entre la sortie du collège et le car n'existerait pas si la section gymnastique déléguait un accompagnateur comme le font les autres sections.

Fait à Avoine et Affiché le : 06 MAI 2011

La Secrétaire,
Marie-Laure HAUTCOEUR



Le Président,
Patrick GUIONNET

